

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - EAUX DE RUFFIN
 MONSIEUR LE PRESIDENT - CA AGGLO DU PAYS DE DREUX
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VILLEMEUX SUR EURE
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST LUCIEN
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST LAURENT LA GATINE
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SENANTES
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE OUERRE
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE NOGENT LE ROI
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE NERON
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LORMAYE
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LES PINTHIERES
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LE BOULLAY MIVOYE
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE FAVEROLLES
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CROISILLES
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE COULOMBS
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CHAUDON
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CHARPONT
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BRECHAMPS
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE LA CHAPELLE FORAINVILLIER
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ECLUZELLES
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE BOUTIGNY PROUAS

La synthèse annuelle 2024 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

EAUX DE RUFFIN

Prélèvement	00128045	Commune	BRECHAMPS
Unité de gestion	0359 EAUX DE RUFFIN	Prélevé le :	lundi 06 octobre 2025 à 14h55
Installation	TTP 001565 LE BOIS DE RUFFIN	par :	SAD
Point de surveillance	P 0000003298 RESERVOIR DU BOIS DE RUFFIN	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APT		

Analyses laboratoire

Résultats

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : 28OHV

Code SISE de l'analyse : 00133943

Référence laboratoire : LSE2510-38737

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère	<0,004	µg/L		0,50		
Dichloroéthane-1,1	0,17	µg/L				
Dichloroéthane-1,2	<0,10	µg/L		3,00		
Dichloroéthylène-1,1	3,60	µg/L				
Dichloroéthylène-1,2 cis	0,19	µg/L				
Dichloroéthylène-1,2 total	<0,50	µg/L				
Dichloroéthylène-1,2 trans	<0,20	µg/L				
Dichlorométhane	<5,0	µg/L				
Tétrachloroéthane-1,1,2,2	<0,50	µg/L				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	1,70	µg/L		10,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	7,10	µg/L		10,00		
Tétrachlorure de carbone	<0,10	µg/L				
Trichloroéthane-1,1,1	1,60	µg/L				
Trichloroéthane-1,1,2	<0,20	µg/L				
Trichloroéthylène	5,40	µg/L		10,00		
Trichlorofluorométhane	<0,50	µg/L				

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Bromoforme	3,20	µg/L		100,00		
Chlorodibromométhane	2,00	µg/L		100,00		
Chloroforme	0,2	µg/L		100,00		
Dichloromonobromométhane	0,50	µg/L		100,00		
Trihalométhanes (4 substances)	5,90	µg/L		100,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00128045)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 4 novembre 2025

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
l'Adjoint au Directeur
Départemental,
Responsable du DSEDS

signé :

Jean-Marc DI GUARDIA